

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

31

Nombre de votants :

31

**Date de convocation :
20 septembre 2019**

**Date d'affichage :
3 octobre 2019**

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 2

OBJET : Stationnement payant : modification de l'abonnement professionnel

RAPPORTEUR : Françoise LAFOND

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019

Par délibération du 16 décembre 2017, et au regard de la loi n°2014-58 –V, article 63, du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Commune a institué la dépenalisation du stationnement et fixé les règles et conditions de son application au 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu des retours fournis par les professionnels extérieurs à la zone payante, vu le fonctionnement constaté du stationnement dépenalisé qui offre une rotation satisfaisante et vu la nécessité de répondre aux besoins, il est proposé de créer une nouvelle catégorie d'abonnement pour les professionnels et leurs employés, dont les locaux sont situés à l'extérieur de la zone payante.

Tarification professionnels extérieurs :

- **30 min gratuites.**
 - **3H30 pour 1.50 €**
 - **7H00 pour 3.00 €**
 - **7H30 pour 30.00 € (FPS)***
 - **Abonnement de 15 jours pour 25 €**
 - **16 jours pour 30 € (FPS)***
- *Montant du Forfait post stationnement atteint

L'ouverture des droits sera valable un an à compter de la date d'ouverture. Les pièces à fournir seront : la demande d'ouverture complétée signée et datée, la carte grise du véhicule et un Kbis (ou numéro de Siret) et/ou une attestation de l'employeur.

Les professionnels ciblés sont : les artisans, les infirmiers, les services à domicile...

Ces tarifs s'appliqueront sur les zones orange et jaune, la zone rouge restant exclue de toute catégorie d'abonnement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la création d'une nouvelle catégorie d'abonnements professionnels extérieurs ainsi que la tarification proposée,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL